



LE MAIRE

Madame Nathalie KOSCIUSKO MORIZET
Secrétaire d'Etat à l'Ecologie
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de
l'Aménagement durables
20 avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP

Villeneuve-Loubet, le 5 novembre 2007

Nos réf : Cabinet – RC/MD/LM-2007.10.1806
Objet : Décharge de la Glacière à Villeneuve-Loubet

Madame la Ministre,

Je tiens à vous adresser mes plus vifs remerciements à la présente audience, qui fait suite à ma démarche, soutenue par Monsieur Lionnel LUCA, Député de la Nation, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes auprès de Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, en vue d'évoquer les nuisances générées par le Centre d'Enfouissement Technique de « La Glacière ».

Sensible à l'intérêt que vous portez ainsi au sujet crucial d'environnement et de santé publique qui affecte Villeneuve-Loubet, je me permets de vous remettre un dossier argumenté et documenté qui vous permettra de prendre connaissance de la détermination des Villeneuvois de ne plus accepter l'enfouissement sur son territoire des déchets du département des Alpes-Maritimes en raison des risques encourus par la population.

En effet, après avoir accueilli plus de sept millions de tonnes de déchets au titre de la solidarité départementale, Villeneuve-Loubet demande, d'une part, qu'en aucun cas le C.E.T de la Glacière, dont la fermeture est annoncée en 2010 ne soit prorogé, ni que le seuil maximum de trois millions de tonnes soit dépassé, et d'autre part, qu'aucun site nouveau ne soit ouvert sur Villeneuve-Loubet d'autant que tous les secteurs concernés sont classés en **espace naturel remarquable au regard de la loi littoral**.

Par ailleurs, le risque réel de pollution des nappes phréatiques, auquel s'ajoutent les nuisances olfactives constatées par les expertises en cours et développées dans le dossier précité, appelle un renforcement de la surveillance de la part des services de l'Etat et à fortiori une fermeture urgente du site.

Compte tenu de l'impact de ces pollutions avérées (air), mais aussi prévisible (eau) sur la population actuelle et celle des générations futures, je suis persuadé que cette requête, portée par l'ensemble de la population et le mouvement associatif Villeneuvois, recueillera votre meilleure attention.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.



Lionel LUCA
Député de la Nation
Vice-Président du Conseil Général
des Alpes-Maritimes



Richard CAMOU
Maire de Villeneuve-Loubet

Pièces annexes :

- Rappel des principaux faits
- Pièces jointes
- Revue de presse sur le C.E.T de la Glacière
- Revue de presse sur la Décharge contrôlée du Jas de Madame
- Plan de situation de la commune de Villeneuve-Loubet
- Plan de zonage établi d'après le Plan Local d'Urbanisme de Villeneuve-Loubet
- Série de photographies du C.E.T de la Glacière depuis différents points de vue
- Pétition de l'Association Lei Granouié ayant recueilli 5 775 signatures.